

**MAIRIE**

**de**

**CUSY**

330 Montée du Chef-lieu  
74540 CUSY

☎ : 04.50.52.50.48

☎ : 04.50.52.10.39

[mairie@cusy.fr](mailto:mairie@cusy.fr)

[www.cusy.fr](http://www.cusy.fr)

**ARRETE DU MAIRE N° A2024-135 Domaine : Voirie  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
Chemin de la Freide**

Le Maire de la Commune de CUSY,  
Vu l'article 25-3 de la Loi du 02.03.82,  
Vu le Code de la Route et notamment son article R.411.8,  
Vu l'arrêté du 24.11.67 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,  
Vu l'ordonnance n° 58-1216 et le décret n° 58-1217 du 15.12.58,  
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande faite par l'entreprise SATP, en date du 05 septembre 2024,

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures de sécurité particulière et d'interdire la circulation des véhicules chemin de la Freide afin de permettre des travaux de réfection de branchement d'eau potable au niveau du numéro 270.

**A R R E T E**

Article 1 : La circulation de tous les véhicules empruntant le chemin de la Freide sera interdite, sauf riverains, durant 1 journée sur la période du 16/09/2024 au 26/09/2024.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SATP - 4 Rue du Pécloz - ZAE Rumilly Sud -74150 RUMILLY.

Article 3 : **L'entreprise s'engage à prévenir les riverains et la mairie du jour précis des travaux, au maximum la veille.**

Article 4 : La chaussée devra être dégagée de toute activité de chantier et entièrement libérée le soir à 17h30 jusqu'au le lendemain matin 8h30.

Article 5 : La chaussée devra être remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 6 : Le Maire de Cusy est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet de la Haute-Savoie,
- Le responsable de l'entreprise SATP,
- Affichage public/Site internet de la Commune.

Le 05 septembre 2024  
Le Maire  
Patricia MERMOZ



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patricia Mermoz', is written over the white background of the document.

